

DISTRIBUTION DES REVENUS ENTRE LES PARTENAIRES DES COUPLES EN BELGIQUE

ZOUHAIR ALAOUI AMINE, DANIELE MEULDERS ET SÍLE O'DORCHAI¹
UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, DÉPARTEMENT D'ÉCONOMIE
APPLIQUÉE (DULBEA)

RÉSUMÉ :

Cet article présente les résultats d'une étude qui porte sur la distribution des revenus au sein des ménages en Belgique. Notre objectif est d'ouvrir la boîte noire qu'est le ménage, de calculer les revenus personnels de chacun des partenaires et de mesurer les inégalités entre les partenaires des couples. L'analyse fait systématiquement la distinction entre couples mariés et couples cohabitant. Elle a été réalisée en utilisant les bases de données SILC-Belgique 2006 et 2007. Dans un premier temps, nous situons les personnes vivant en couples par rapport à l'ensemble de la population adulte: nous comparons leurs caractéristiques, les indicateurs d'inégalité entre femmes et hommes et les taux de dépendance financière. Ensuite, nous présentons les écarts entre les revenus individuels nets et les taux de dépendance financière des partenaires au sein des couples. Les caractéristiques qui influencent les écarts de revenus entre les partenaires sont aussi analysées. Nous nous sommes intéressés à l'âge, au nombre d'enfants, au statut professionnel et au niveau d'éducation.

ABSTRACT :

This article summarises the results of an analysis of the distribution of income within Belgian households. The aim is to open the black-box of the family by computing the personal income of each of the partners in a couple in order to measure the degree of within-partnership income inequality. The analysis systematically distinguishes between married and cohabiting couples. The underlying data are taken from two waves of the Survey on Income and Living Conditions (SILC) for Belgium relative to the years 2006 and 2007. In a first stage, the sample of couples is situated with respect to the whole population covered by the data: women and men living in couples are compared in terms of their characteristics, incomes and financial dependency with the whole population of women and men. In a next step, net income and financial dependency gaps between women and men in a couple are computed and analysed. The study also addresses those characteristics that are found to have an impact on these gaps. More particularly, attention is given to age, the number of children, activity status and level of education.

JEL CLASSIFICATION: C21, I32, J16.

MOTS-CLEFS : pauvreté, inégalités de genre, revenu individuel, économie du ménage.

KEYWORDS: poverty, gender inequality, individual income, household economics.

¹ Département d'Économie Appliquée, DULBEA, Université Libre de Bruxelles, CP-140, 50 Av. F. D. Roosevelt, 1050 Bruxelles, Belgique ; e-mail : sile.odorchai@ulb.ac.be; téléphone : 32-2-650-42-55 ; fax : 32-2-650-38-25.

Cet article a été réalisé dans le cadre du projet « Belgian Gender and Income Analysis » (BGIA), financé par la Politique Scientifique Fédérale, à la demande de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) et la Direction Générale des Statistiques et de l'Information Économique (DGSIE).

INTRODUCTION

La plupart des études qui traitent des inégalités et de la pauvreté sont basées sur l'hypothèse d'une mise en commun et d'un partage égal des ressources entre les membres d'un ménage (Burton, Phipps, et Wooley, 2008, p.103). Certains auteurs reconnaissent le problème que pose cette hypothèse mais déplorent le manque de données qui permettraient de le surmonter (Corak, 2005 et Osberg, 2000). Les études qui ont présenté des estimations portant sur les revenus, la consommation et le bien-être respectifs des différents membres d'un ménage montrent cependant que l'hypothèse d'un partage intégral est loin d'être vérifiée (Cantillon et Nolan 2001).

Cet article présente les résultats d'une étude qui porte sur la distribution des revenus au sein des ménages en Belgique. Notre objectif est d'ouvrir la boîte noire qu'est le ménage, de calculer les revenus personnels de chacun des partenaires et de mesurer les inégalités entre les partenaires des couples.

Cette étude a été réalisée en utilisant les bases de données SILC-Belgique 2006 et 2007 qui comprennent 5496 ménages, composés de deux adultes de sexes différents, avec ou sans enfants. Les revenus individuels de chacun des partenaires de ces couples ont été calculés selon la méthode décrite précédemment².

Dans un premier temps, nous situons les personnes qui composent les 5496 couples de notre échantillon par rapport à l'ensemble de la population adulte de la base de données : nous comparons leurs caractéristiques, les indicateurs d'inégalité entre femmes et hommes et les taux de dépendance financière.

Dans la deuxième section, nous présentons les écarts entre les revenus individuels nets des partenaires pour ensuite aborder la question de la dépendance financière au sein des couples.

Les sections 3 à 6 sont respectivement dédiées à l'étude de l'influence de certaines caractéristiques sur les écarts de revenus entre les partenaires : quels sont les effets de l'âge, du nombre d'enfants, du statut professionnel et du niveau d'éducation sur l'inégalité au sein des ménages?

Dans tout l'article une distinction est opérée entre couples mariés et couples cohabitant.

1. CARACTERISTIQUES DES COUPLES PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DE LA POPULATION ETUDIEE DANS SILC-BELGIQUE 2006 ET 2007

L'échantillon est composé de 5496 couples dont 20% sont cohabitant et 80% mariés.

La répartition par âge des individus qui composent les couples est très semblable à celle de la population totale : l'âge moyen des hommes vivant en couple est égal à celui des hommes de la population totale (49 ans) alors que l'âge moyen des femmes vivant en couple est inférieur de 2 ans comparé à l'âge moyen des femmes dans la population totale (47 ans et 49 ans respectivement). Les personnes de moins de 25 ans et les femmes de 65

² Note technique à l'adresse <http://bgia.ulb.ac.be/index.html>

ans et plus sont relativement moins présentes au sein des couples. Les couples sont plus nombreux à avoir des enfants à charge.

En ce qui concerne le statut d'activité, le pourcentage de travailleurs à temps plein est plus élevé chez les couples pour les hommes et pour les femmes alors que le pourcentage de chômeurs est plus faible.

Le pourcentage de femmes travaillant à temps partiel est plus élevé au sein des couples, alors que les pourcentages sont faibles et proches pour les hommes des deux groupes. Enfin, les femmes en couple sont plus nombreuses à être inactives et surtout moins nombreuses à être retraitées par rapport à la population totale, les hommes en couple sont à l'opposé plus nombreux à être retraités et moins nombreux à être en inactivité.

Le niveau d'éducation des personnes en couple est légèrement supérieur au niveau d'éducation de l'ensemble de la population.

Avant d'étudier les inégalités au sein des couples, nous avons synthétisé les caractéristiques en termes d'inégalités et de dépendance financière des individus qui forment les 5496 ménages étudiés. Les composantes du revenu sont exprimées par personne bénéficiaire.

La comparaison avec la population totale figure au tableau 1. L'inégalité entre les revenus nets des femmes et des hommes qui composent les 5496 couples est plus forte que celle observée pour l'ensemble de la population. Ainsi, les revenus nets des femmes qui composent ces couples sont inférieurs de 46% à ceux des hommes alors que l'écart est de 38% pour l'ensemble de la population en 2006 et de 37% en 2007. L'écart est plus élevé pour les revenus de l'activité économique (+6 ou +5 points de pourcentage) et surtout pour les transferts de l'Etat (-21 ou -23 points de pourcentage). Parmi les transferts, c'est au niveau des pensions et des allocations de chômage que les écarts sont les plus importants. Ceci reflète les aléas dus aux carrières discontinues et à temps partiel des femmes mais aussi la non-individualisation des droits en matière de sécurité sociale qui pénalise particulièrement les chômeuses qui vivent en couple³. En ce qui concerne les autres indicateurs, tous témoignent d'une situation plus défavorable pour les femmes qui vivent en couple.

Alors que le taux de dépendance financière des personnes en couple est le même que pour la population totale, le pourcentage des femmes en couple en situation de dépendance financière est supérieur à celui des femmes en dépendance financière au sein de l'ensemble de la population, l'intensité de la dépendance est aussi plus élevée relativement à la dépendance masculine. Les femmes qui vivent en couple sont aussi plus représentées dans le premier décile et moins dans le dernier décile.

³ Voir à ce sujet Meulders (2009) et Claude (2006).

DISTRIBUTION DES REVENUS ENTRE LES PARTENAIRES DES COUPLES EN BELGIQUE

TABLEAU 1. INDICATEURS D'INEGALITE DE REVENUS ET DE DEPENDANCE FINANCIERE DES PERSONNES VIVANT EN COUPLE*

	Population totale 2006	Population totale 2007	Individus qui composent les 5496 couples de l'échantillon
1. Rapports entre les revenus moyens des femmes et des hommes			
Revenu brut	0.55	0.56	0.55
Revenu net	0.62	0.63	0.54
Revenu provenant de l'activité économique	0.72	0.71	0.66
Transferts de l'État	0.75	0.77	0.54
Dont : Pensions	0.66	0.70	0.53
Chômage	0.68	0.71	0.56
2. Le rapport entre le pourcentage de femmes dans le premier et le dernier décile du revenu net	3.6	3.6	5.5
3. Indicateurs de dépendance financière			
Taux de dépendance financière ou taux de risque de pauvreté individuel			
Total	24%	23%	23%
Femmes	36%	34%	40%
Hommes	11%	11%	6%
Rapport entre les taux de dépendance financière des femmes et des hommes	3.3	3.1	6.5
Rapport entre les écarts médians relatifs des femmes et des hommes	1.7	1.6	1.8
Rapport entre l'intensité de la dépendance financière des femmes et des hommes	5.6	5	11.6

*Il s'agit des revenus moyens par bénéficiaire
Source : SILC 2006 et 2007, calculs propres

2. ECARTS ENTRE REVENUS INDIVIDUELS NETS ET DEPENDANCE FINANCIERE DES PARTENAIRES AU SEIN DES COUPLES

L'écart entre le revenu net moyen des femmes et des hommes vivant en couple est de -46%, alors qu'il est de -38% pour l'ensemble de la population. Les écarts sont plus élevés pour les couples mariés -49% et plus faibles pour les couples cohabitant à -30%.

Afin de mesurer les écarts de revenus entre les partenaires des couples, nous avons répartis les couples en trois groupes :

Revenus égaux : lorsque l'écart entre les revenus des partenaires est inférieur à 5%

Revenu de l'homme supérieur au revenu de la femme (écart supérieur à 5%)

Revenu de la femme supérieur au revenu de l'homme (écart supérieur à 5%)

TABLEAU 2. REPARTITION DES COUPLES SELON LES ECARTS ENTRE LES REVENUS DES PARTENAIRE

Différence entre les revenus nets individuels	Couples mariés			Couples cohabitant			Total des couples		
	Nombre de ménages	%	Rapport des revenus moyens	Nombre de ménages	%	Rapport des revenus moyens	Nombre de ménages	%	Rapport des revenus moyens
Revenus égaux	208	4.91%	1	93	8.79%	1	301	5.7%	1
Revenu de l'homme supérieur au revenu de la femme	3,539	80.76%	0.38	760	68.6%	0.51	4,299	78.3%	0.40
Revenu de la femme supérieur au revenu de l'homme	645	14.32%	1.65	251	22.61%	1.52	896	16%	1.61
Total	4,392	100%	0.51	1,104	100%	0.70	5,496	100%	0.54

Source : SILC 2006 et 2007, calculs propres

Dans 78% des couples étudiés, le revenu de l'homme est supérieur à celui de la femme. Ce pourcentage est de 69% pour les couples cohabitant et de 81% pour les couples mariés. Les femmes ayant un revenu plus élevé que leur conjoint sont plus nombreuses parmi les cohabitant (23% contre 14%).

Enfin, les couples dont les partenaires sont considérés comme ayant des revenus égaux représentent 9% du total des couples cohabitant et 5% des couples mariés.

Une première constatation s'impose à ce stade : celle d'une inégalité nettement moins forte entre les partenaires cohabitant qu'entre les partenaires mariés.

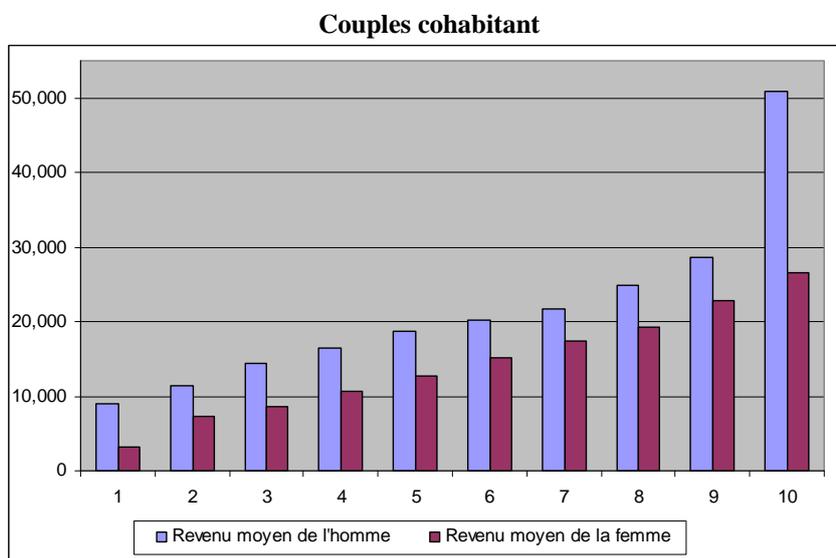
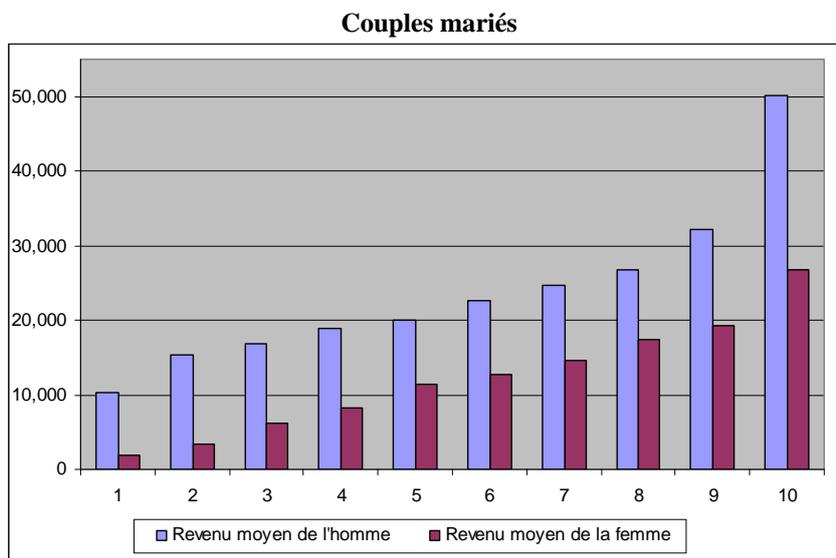
Cette constatation est liée à l'âge moyen des deux groupes : 37 ans en moyenne pour les partenaires des couples cohabitant et 50 ans en moyenne pour les couples mariés.

2.1. REPARTITION DES COUPLES PAR DECILES

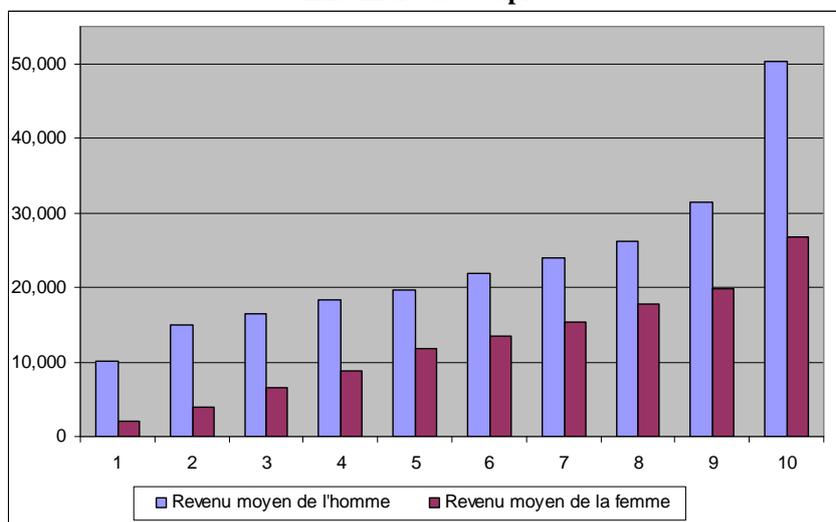
Le graphique 1 présente les revenus individuels nets moyens des femmes et des hommes dont les couples appartiennent aux différents déciles. Les couples sont classés dans l'ordre croissant du revenu net total du couple qui est égal à la somme des revenus net individuels des deux partenaires.

DISTRIBUTION DES REVENUS ENTRE LES PARTENAIRES DES COUPLES EN BELGIQUE

GRAPHIQUE 1. REVENU INDIVIDUEL NET DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES COUPLES (DECILES FORMES SUR BASE DU REVENU TOTAL DES COUPLES)



Ensemble des couples



Source : SILC 2006 et 2007, calculs propres

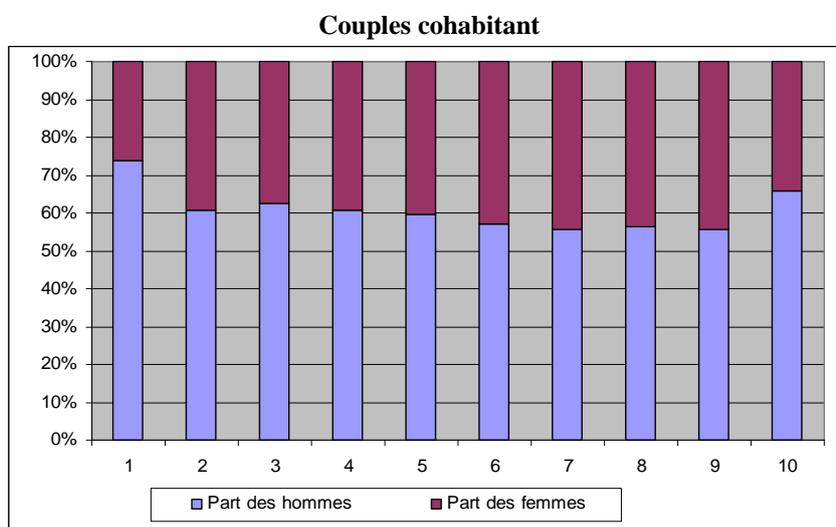
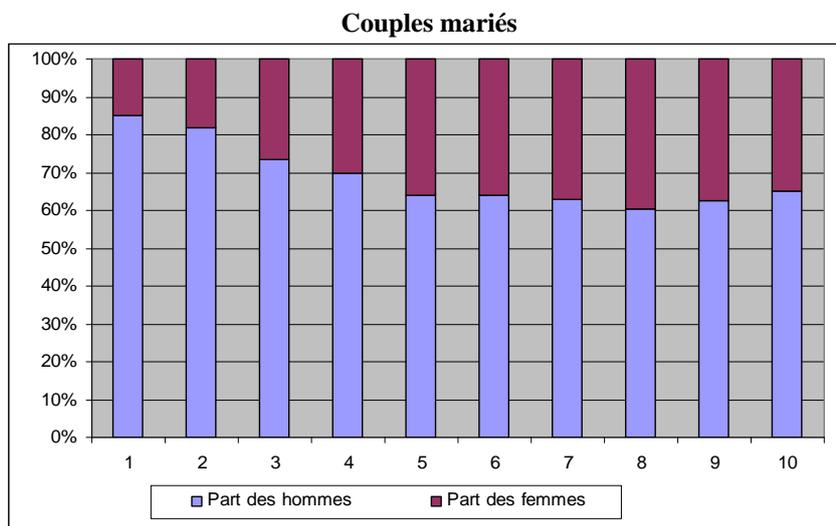
Dans tous les déciles, au sein des couples, le revenu moyen net des hommes est supérieur au revenu moyen net des femmes.

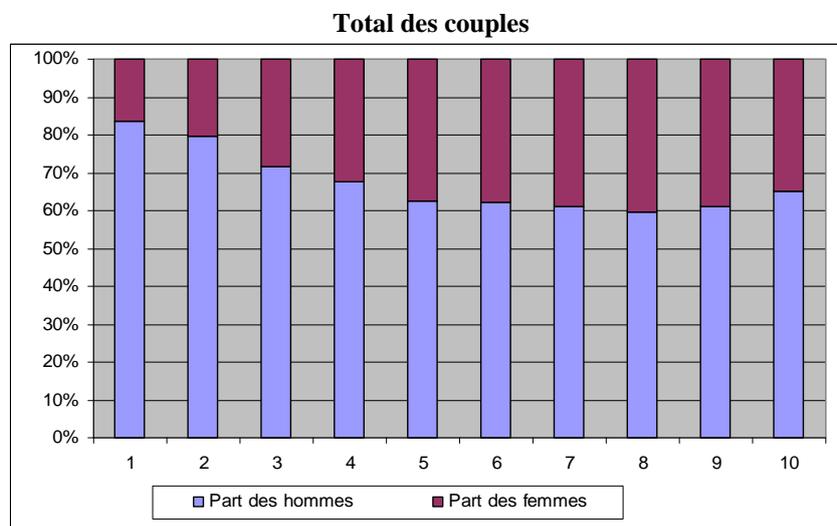
L'écart entre les revenus nets moyens des femmes et des hommes est très élevé dans les deux premiers déciles, il est le plus faible dans les déciles 6 à 9 et augmente à nouveau dans le dernier décile.

Dans tous les déciles sauf le dernier, l'écart entre les revenus nets moyens des femmes et des hommes est considérablement plus élevé dans les couples mariés que dans les couples cohabitant. Pour les couples cohabitant, l'écart entre les revenus nets moyens des femmes et des hommes est particulièrement élevé dans le premier et dans le dernier décile.

DISTRIBUTION DES REVENUS ENTRE LES PARTENAIRES DES COUPLES EN BELGIQUE

GRAPHIQUE 2. PART DU REVENU DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LE REVENU NET TOTAL DU MENAGE (DECILES FORMES SUR BASE DU REVENU TOTAL DES COUPLES)





Source : SILC 2006 et 2007, calculs propres

Comme l'indique le graphique 2, si l'on considère l'ensemble des couples, la part du revenu de l'homme varie de 83% dans le premier décile à 60-61% dans les septième, huitième et neuvième déciles. Les femmes se retrouvent donc en situation de faiblesse de négociation dans tous les déciles. Leur situation est d'autant plus fragile que le revenu du ménage est faible.

Dans les couples mariés, l'inégalité de revenus entre les partenaires est plus forte (ou au moins égale) dans tous les déciles que dans l'ensemble des couples. Elle est plus faible dans les couples cohabitant que dans l'ensemble des couples à l'exception du dernier décile. Qu'ils soient mariés ou cohabitant, il reste que l'inégalité de revenus entre les partenaires des couples est la plus forte dans le premier décile et la plus faible dans les sixième à neuvième déciles.

2.2. ANALYSE DE LA DÉPENDANCE FINANCIÈRE AU SEIN DES COUPLES

Le tableau 3 présente la distribution des couples en fonction du nombre de partenaires qui sont en dépendance financière.

Dans 2% des couples, les deux partenaires sont en situation de dépendance financière. Dans 56% des couples, aucun des partenaires n'est en situation de dépendance financière. Parmi les 42% de couples restants, un des partenaires est en situation de dépendance financière et dans 90% des cas il s'agit de la femme.

Le pourcentage de couples où les deux partenaires sont en situation de dépendance financière est légèrement plus élevé pour les couples cohabitant (2.5% contre 2% pour les mariés). Par contre, le pourcentage de couples où un seul partenaire est en situation de dépendance est nettement plus faible pour les couples cohabitant (29% contre 45%) et dans

DISTRIBUTION DES REVENUS ENTRE LES PARTENAIRES DES COUPLES EN BELGIQUE

ce cas, le pourcentage de couples où c'est la femme qui est en situation de dépendance est plus faible (81% contre 92%).

Corrélativement, le pourcentage de couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière est plus élevé pour les couples cohabitant (68% contre 53% pour les couples mariés).

TABEAU 3. LA DEPENDANCE FINANCIERE AU SEIN DES COUPLES⁴

			Total des couples
	Couples mariés	Couples cohabitants	
Couples où les deux partenaires sont en dépendance financière	2%	2.48%	2.1%
Couples où un seul des deux partenaires est en dépendance financière	44.93%	29.16%	41.76%
Dont femme en dépendance	91.87%	80.52%	90.28%
Dont homme en dépendance	8.13%	19.48%	9.72%
Couples où aucun des deux partenaires n'est en dépendance financière	53.07%	68.37%	56.14%
Total des couples	100%	100%	100%

Source : SILC 2006 et 2007, calculs propres

3. VENTILATION DES PERSONNES EN COUPLE SELON L'AGE

L'âge moyen au sein des couples est le suivant : 52 ans pour les hommes mariés et 38 ans pour les hommes cohabitant, 49 ans pour les femmes mariées et 36 ans pour les femmes cohabitant. Les couples cohabitant sont donc plus jeunes que les couples mariés.

La distribution des couples par groupes d'âge figure au graphique 3 et le tableau 4 présente la distribution des couples par groupes d'âge et les rapports entre les revenus des femmes et des hommes. Dans plus de 99% des cas, les couples mariés ont un âge moyen supérieur à 25 ans et ils sont répartis de manière relativement équilibrée entre les différents groupes d'âge supérieurs à 25 ans. A l'inverse, 55% des couples cohabitant ont moins de 35 ans.

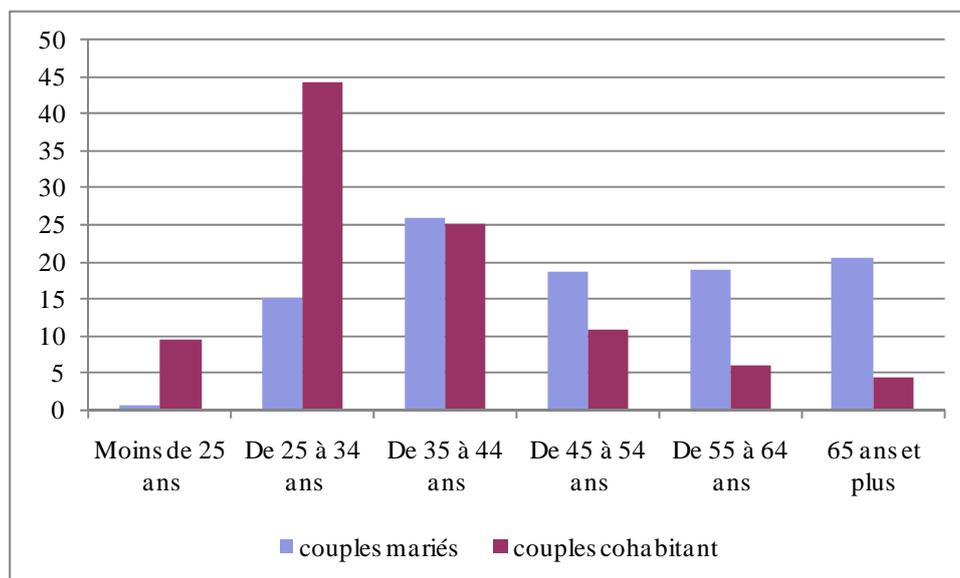
L'écart entre les revenus des femmes et des hommes au sein des couples augmente avec l'âge moyen du couple, il est le plus faible pour les couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans et le plus élevé pour les plus de 65 ans. Ceci reflète bien entendu les difficultés pour les femmes de développer un parcours professionnel continu ainsi que l'effet des interruptions de carrière qui leur sont souvent imposées.

Le revenu moyen des hommes mariés est supérieur au revenu moyen des hommes cohabitant pour tous les groupes d'âge alors que c'est l'inverse pour les femmes : les revenus des femmes cohabitant sont plus élevés que ceux des femmes mariées.

Les écarts entre les revenus des femmes et des hommes sont plus faibles pour les couples cohabitant pour tous les groupes d'âge. L'écart de revenu augmente avec l'âge pour les couples mariés comme pour les couples cohabitant.

⁴ Dans cet article, les chiffres en italique correspondent à des croisements pour lesquels le nombre d'observations est trop faible. Le seuil que nous avons retenu est celui d'Eurostat de 100 observations.

GRAPHIQUE 3 : REPARTITION DES COUPLES MARIÉS ET COHABITANT SELON L'AGE MOYEN DU COUPLE



Source : SILC 2006 et 2007, calculs propres

DISTRIBUTION DES REVENUS ENTRE LES PARTENAIRES DES COUPLES EN BELGIQUE

TABLEAU 4. REVENUS MOYENS ET RAPPORTS DE REVENU DES PARTENAIRES PAR GROUPES D'ÂGE MOYEN DU COUPLE (COMPARAISON ENTRE LES COUPLES MARIÉS ET COHABITANT)

Groupes d'âge	Couples mariés					Couples cohabitant				
	Revenu moyen		Rapport des revenus moyens	Revenu moyen total	Pourcentage de couples	Revenu moyen		Rapport des revenus moyens	Revenu moyen total	Pourcentage de couples
	Femme	Homme				Femme	Homme			
Moins de 25 ans	11,179	14,414	0.78	12,796	0.67%	10,721	16,410	0.65	13,566	9.43%
De 25 à 34 ans	14,228	22,844	0.62	18,536	15.16%	15,328	20,503	0.75	17,915	44.21%
De 35 à 44 ans	16,263	29,233	0.56	22,748	26.08%	16,581	23,617	0.70	20,099	25.19%
De 45 à 54 ans	13,975	26,786	0.52	20,380	18.78%	15,627	23,409	0.67	19,518	10.9%
De 55 à 64 ans	9,940	21,879	0.45	15,910	18.89%	10,838	20,551	0.53	15,694	5.84%
65 ans et plus	5,510	17,476	0.32	11,493	20.41%	7,701	15,344	0.50	11,522	4.42%

Groupes d'âge	Ensemble des couples					Population totale		
	Revenu moyen		Rapport des revenus moyens	Revenu moyen total	Pourcentage de couples	Revenu moyen		Rapport des revenus moyens
	Femme	Homme				Femme	Homme	
Moins de 25 ans	12,678	19,367	0.65	16,023	3.94%	8,841	11,379	0.78
De 25 à 34 ans	13,445	23,789	0.57	18,617	15.12%	15,139	19,697	0.77
De 35 à 44 ans	12,422	23,682	0.52	18,052	12.08%	16,849	25,082	0.67
De 45 à 54 ans	12,796	24,000	0.53	18,398	46.8%	15,204	24,855	0.61
De 55 à 64 ans	11,732	22,394	0.52	17,063	16.65%	11,094	21,790	0.51
65 ans et plus	11,768	21,214	0.55	16,491	5.39%	9,501	16,583	0.57

Source : SILC 2006 et 2007, calculs propres

4. VENTILATION DES PERSONNES EN COUPLE SELON LE NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE

L'objectif de cette section est de vérifier l'hypothèse selon laquelle les inégalités au sein des couples augmentent avec le nombre d'enfants à charge. Pour faire cette analyse, nous avons d'une part considéré l'ensemble des couples et d'autre part nous nous sommes intéressés à deux groupes d'âge : les couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans et ceux dont l'âge moyen est compris entre 35 et 50 ans, ces deux groupes comprennent respectivement 23% et 35% des couples.

TABLEAU 5. REPARTITION DES COUPLES SELON L'ÂGE MOYEN DES PARTENAIRES

	Nombre de couples	%
Couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans	1,257	23.43%
Couples dont l'âge moyen est de 35 à 50 ans	1,979	35.39%
Couples dont l'âge moyen est de 50 ans ou plus	2,260	41.18%
Total	5,496	100%

Source : SILC 2006 et 2007, calculs propres

Les couples dont l'âge moyen est compris entre 35 et 50 ans ont le plus d'enfants à charge (1.77 contre 0.98 pour les couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans). Les couples mariés ont en moyenne plus d'enfants à charge que les couples cohabitant. C'est au sein des couples les plus jeunes que l'écart entre les mariés et les cohabitant est le plus marqué : les couples mariés dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans ont en moyenne 1.3 enfants à charge alors que ce chiffre n'est de 0.6 pour les couples cohabitant de cet âge.

TABLEAU 6. REPARTITION DES COUPLES SELON LE NOMBRE MOYEN D'ENFANTS A CHARGE

Nombre moyen d'enfants	mariés	cohabitant	total
Moins de 35 ans	1.30	0.60	0.98
35 à 50 ans	1.84	1.44	1.77
50 ans et plus	0.15	0.17	0.15
total	0.95	0.80	0.92

Source : SILC 2006 et 2007, calculs propres

TABLEAU 7. REPARTITION DES COUPLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (EN %)

Couples mariés

Enfants à charge	Moins de 35 ans	35 à 50 ans	total
0	26	13	52
1	29	24	16
2	35	38	21
3 et plus	10	25	11
total	100	100	100

Couples cohabitant

Enfants à charge	Moins de 35 ans	35 à 50 ans	Total
0	59	27	54
1	26	26	23
2	11	31	16
3 et plus	4	16	7
total	100	100	100

Ensemble des couples

Enfants à charge	Moins de 35 ans	35 à 50 ans	total
0	41	16	52
1	28	24	18
2	24	37	20
3 et plus	7	23	10
total	100	100	100

Source : SILC 2006 et 2007, calculs propres

Les couples sans enfants représentent 52% de l'ensemble des couples, ils représentent 41% des couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans et 16% des couples dont l'âge moyen est compris entre 35 et 50 ans. C'est au sein des couples de moins de 35 ans que le

DISTRIBUTION DES REVENUS ENTRE LES PARTENAIRES DES COUPLES EN BELGIQUE

pourcentage de couples avec un enfant à charge est le plus élevé : 28% contre 24% pour les 35-50 ans et 18% pour l'ensemble des couples. Le pourcentage de couples avec deux enfants et plus à charge est le plus élevé entre 35 et 50 ans.

Le pourcentage de couples sans enfants est le même pour les couples cohabitant et pour les couples mariés (52-54%). Cependant, les différences entre les deux groupes d'âges sont plus marquées pour les couples cohabitant, groupe au sein duquel les couples de moins de 35 ans sont plus nombreux à ne pas avoir d'enfants (59% contre 26% pour les couples mariés).

Le tableau 8 présente les rapports entre les revenus individuels nets des femmes et des hommes selon le nombre d'enfants à charge, pour l'ensemble des couples, pour les couples cohabitant et les mariés et au sein de chacun de ces groupes pour trois groupes d'âge.

TABLEAU 8. RAPPORT ENTRE LES REVENUS INDIVIDUELS NETS DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DES COUPLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE

Couples mariés

Enfants à charge	Moins de 35 ans	35 à 50 ans	50 ans et plus	Total
0	0.72	0.64	0.39	0.44
1	0.66	0.57	0.50	0.58
2	0.60	0.57	0.49	0.57
3 et plus	0.48	0.50	0.65	0.50
Total	0.63	0.55	0.41	0.51

Couples cohabitant

Enfants à charge	Moins de 35 ans	35 à 50 ans	50 ans et plus	Total
0	0.79	0.75	0.57	0.73
1	0.67	0.69	0.53	0.68
2	0.66	0.67	0.20	0.64
3 et plus	0.59	0.74	0.61	0.70
Total	0.73	0.71	0.55	0.70

Ensemble des couples

Enfants à charge	Moins de 35 ans	35 à 50 ans	50 ans et plus	Total
0	0.77	0.67	0.41	0.50
1	0.66	0.59	0.50	0.60
2	0.61	0.58	0.46	0.58
3 et plus	0.50	0.52	0.65	0.53
Total	0.67	0.58	0.42	0.54

Source : SILC 2006 et 2007, calculs propres

Pour l'ensemble des couples, l'écart entre les revenus des femmes et des hommes est le plus élevé quand il n'y a pas d'enfants à charge et le plus faible quand il y a un seul enfant à charge. Ensuite, l'écart augmente avec le nombre d'enfants à charge. Au sein des couples dont l'âge moyen est inférieur à 50 ans, les inégalités de revenus entre les partenaires augmentent systématiquement avec le nombre d'enfants à charge, elles sont donc les plus faibles en cas d'absence d'enfants à charge et les plus fortes quand il y a 3 enfants et plus à charge.

L'écart entre les revenus des femmes et des hommes est systématiquement plus élevé au sein des couples mariés qu'au sein des couples cohabitant, et ceci indépendamment de l'âge moyen du couple et du nombre d'enfants à charge. Pour les couples dont l'âge moyen est inférieur à 50 ans, qu'ils soient mariés ou cohabitant : l'inégalité de revenus entre les partenaires augmente systématiquement avec le nombre d'enfants à charge quand les chiffres sont significatifs.

On peut donc conclure de cette analyse que les écarts au sein des couples augmentent avec le nombre d'enfants, l'observation d'une forte inégalité au sein des couples sans enfants pour l'ensemble des couples témoignant d'un effet de génération qui perd de l'ampleur lorsque l'on considère les tranches d'âge plus jeunes.

5. VENTILATION DES PERSONNES EN COUPLE SELON LE STATUT PAR RAPPORT A L'ACTIVITE

L'analyse de la composition des couples selon le statut d'activité des partenaires montre que la plupart des couples sont constitués de deux travailleurs (48% du total), viennent ensuite les couples composés de deux retraités (12%). Parmi les couples bi-actifs, 22% comprennent deux travailleurs salariés à temps plein et 16% un homme travailleur salarié à temps plein et une femme salariée à temps partiel, 9% des couples sont composés d'un travailleur salarié à temps plein et d'une femme inactive.

Au sein des couples cohabitant, 48% des femmes sont salariées à temps plein alors que ce chiffre n'est que de 24% pour les femmes mariées. Les différences sont faibles au niveau du temps partiel (salarié): 23% des femmes cohabitantes et 22% des femmes mariées travaillent à temps partiel. Alors que 26% des femmes mariées sont inactives, ce chiffre n'est que de 12% pour les femmes cohabitantes.

En ce qui concerne les couples mariés, 50% des hommes sont travailleurs salariés à temps plein et dans 27% des couples, l'homme est retraité. Ces chiffres sont assez différents pour les couples cohabitant où, dans 67% des couples, l'homme est salarié à temps plein et seulement 6% des hommes sont retraités. Cette différence peut s'expliquer par le fait que les couples cohabitant sont en moyenne plus jeunes que les couples mariés.

DISTRIBUTION DES REVENUS ENTRE LES PARTENAIRES DES COUPLES EN BELGIQUE

Les couples dont les deux partenaires travaillent à temps plein (salarisé) représentent 38% des couples cohabitant alors qu'ils ne représentent que 18% des couples mariés.

Les couples où l'homme est travailleur salarié à temps plein et la femme travailleuse salariée à temps partiel représentent 17% des couples mariés et 16% des couples cohabitant.

Les couples où l'homme est salarié à temps plein et la femme est inactive représentent 9% des couples mariés et 7% des couples cohabitant.

Pour l'ensemble des couples, une autre combinaison fréquemment observée est celle des couples constitués de deux retraités qui représente 15% de l'ensemble des couples mais cette combinaison n'est pas très répandue parmi les couples mariés et cohabitant.

Les couples bi-actifs sont donc nettement plus nombreux parmi les couples cohabitant que parmi les couples mariés.

TABLEAU 9. DISTRIBUTION DES HOMMES ET DES FEMMES SELON LEUR PROPRE STATUT PAR RAPPORT A L'ACTIVITE ET CELUI DE LEUR PARTENAIRE (%)

Ensemble des couples

		Femmes						Total
		Travailleuses à temps plein (hors activité indépendante)	Indépendantes	Travailleuses à temps partiel (hors activité indépendante)	Chômeuses	Retraitées	Inactives	
Hommes	Travailleurs à temps plein (hors activité indépendante)	21.81	2.43	16.43	3.66	0.33	8.84	53.5
	Indépendants	3.77	1.36	2.35	0.4	0.19	1.47	9.54
	Travailleurs à temps partiel (hors activité indépendante)	0.9	0.09	1.05	0.4	0.13	0.72	3.29
	Chômeurs	1.1	0.25	1	1.17	0.84	2.98	7.34
	Retraités	0.51	0.17	0.53	0.74	12.44	7.95	22.34
	Inactifs	0.64	0.01	0.74	0.94	0.2	1.47	4
Total		28.73	4.31	22.1	7.31	14.13	23.43	100

Couples mariés

		Femmes					Total	
		Travailleuses à temps plein (hors activité indépendante)	Indépendantes	Travailleuses à temps partiel (hors activité indépendante)	Chômeuses	Retraitées		Inactives
Hommes	Travailleurs à temps plein (hors activité indépendante)	17.86	2.53	16.55	3.31	0.26	9.42	49.93
	Indépendants	3.04	1.48	2.13	0.38	0.22	1.56	8.81
	Travailleurs à temps partiel (hors activité indépendante)	0.72	0.02	0.91	0.42	0.11	0.85	3.03
	Chômeurs	1.01	0.28	1.04	1.15	0.87	3.31	7.66
	Retraités	0.58	0.21	0.56	0.84	14.71	9.6	26.5
	Inactifs	0.64	0.01	0.68	0.8	0.23	1.66	4.02
Total		23.85	4.53	21.87	6.9	16.4	26.4	100

Couples cohabitant

		Femmes					Total	
		Travailleuses à temps plein (hors activité indépendante)	Indépendantes	Travailleuses à temps partiel (hors activité indépendante)	Chômeuses	Retraitées		Inactives
Hommes	Travailleurs à temps plein (hors activité indépendante)	37.53	2.01	15.93	5.04	0.59	6.53	67.63
	Indépendants	6.66	0.88	3.2	0.47	0.11	1.11	12.43
	Travailleurs à temps partiel (hors activité indépendante)	1.61	0.38	1.57	0.29	0.18	0.17	4.2
	Chômeurs	1.45	0.12	0.85	1.23	0.72	1.68	6.05
	Retraités	0.26	0	0.44	0.31	3.42	1.4	5.83
	Inactifs	0.63	0	0.96	1.48	0.09	0.7	3.86
Total		48.14	3.39	22.95	8.82	5.11	11.59	100

Source : SILC 2006 et 2007, calculs propres

Le tableau 10 présente les rapports entre les revenus individuels nets des partenaires d'un couple selon leurs statuts d'activité.

Pour l'ensemble des couples, dans tous les cas, les travailleurs à temps plein ont un revenu moyen supérieur à celui de leur partenaire, l'écart est le plus faible si la femme est travailleuse à temps plein (-19%), il est le plus élevé lorsque la femme est inactive (-87%). Pour tous les autres statuts de l'homme, son revenu moyen est inférieur à celui de sa partenaire si cette dernière travaille à temps plein (sauf pour les indépendants) et que lui est chômeur ou travailleur à temps partiel et si elle travaille à temps partiel dans le cas où lui est chômeur. On voit donc bien à quel point le statut de travailleur à temps plein préserve le plus les femmes de l'inégalité au sein du couple.

DISTRIBUTION DES REVENUS ENTRE LES PARTENAIRES DES COUPLES EN BELGIQUE

Si on compare les couples mariés et les couples cohabitant, on constate que dans tous les cas de figure, l'inégalité est plus forte au sein des couples mariés, sauf s'ils sont tous les deux indépendants.

TABLEAU 10. RAPPORT ENTRE LES REVENUS INDIVIDUELS NETS MOYENS DES FEMMES ET DES HOMMES SELON LEUR PROPRE STATUT PAR RAPPORT À L'ACTIVITÉ

Ensemble des couples

		Femmes						Total
		Travailleuses à temps plein (hors activité indépendante)	Indépendantes	Travailleuses à temps partiel (hors activité indépendante)	Chômeuses	Retraitées	Inactives	
Hommes	Travailleurs à temps plein (hors activité indépendante)	0.81	0.43	0.57	0.31	0.36	0.13	0.55
	Indépendants	0.76	0.87	0.6	0.47	0.27	0.16	0.6
	Travailleurs à temps partiel (hors activité indépendante)	1.1	1.12	0.73	0.49	0.66	0.15	0.67
	Chômeurs	1.87	1.62	1.03	0.78	0.73	0.21	0.69
	Retraités	1.12	1.03	0.79	0.65	0.46	0.09	0.36
	Inactifs	2.02	0.07	1.08	0.92	0.67	0.32	0.83
Total		0.85	0.59	0.6	0.45	0.47	0.14	0.54

Couples mariés

		Femmes						Total
		Travailleuses à temps plein (hors activité indépendante)	Indépendantes	Travailleuses à temps partiel (hors activité indépendante)	Chômeuses	Retraitées	Inactives	
Hommes	Travailleurs à temps plein (hors activité indépendante)	0.8	0.41	0.55	0.29	0.47	0.12	0.52
	Indépendants	0.8	0.86	0.6	0.51	0.23	0.17	0.6
	Travailleurs à temps partiel (hors activité indépendante)	1.06	1.14	0.74	0.44	0.78	0.14	0.61
	Chômeurs	1.77	1.4	0.95	0.79	0.68	0.2	0.64
	Retraités	1.12	1.03	0.72	0.64	0.45	0.09	0.35
	Inactifs	1.93	0.07	0.96	0.9	0.64	0.29	0.76
Total		0.84	0.57	0.58	0.45	0.46	0.13	0.51

Couples cohabitant

		Femmes						Total
		Travailleuses à temps plein (hors activité indépendante)	Indépendantes	Travailleuses à temps partiel (hors activité indépendante)	Chômeuses	Retraitées	Inactives	
Hommes	Travailleurs à temps plein (hors activité indépendante)	0.85	0.55	0.68	0.36	0.24	0.22	0.69
	Indépendants	0.68	0.94	0.57	0.3	0.76	0.1	0.59
	Travailleurs à temps partiel (hors activité indépendante)	1.2	1.11	0.72	0.85	0.47	0.29	0.88
	Chômeurs	2.24	7.53	1.62	0.73	0.97	0.3	1.05
	Retraités	1.25	-	1.28	0.82	0.59	0.18	0.58
	Inactifs	2.6	-	1.61	0.98	1	0.72	1.31
Total		0.86	0.71	0.7	0.47	0.52	0.22	0.7

Source : SILC 2006 et 2007, calculs propres

6. VENTILATION DES PERSONNES EN COUPLE SELON LE NIVEAU D'ÉDUCATION

Pour l'ensemble des couples, les niveaux d'éducation des femmes et des hommes sont très proches : 41% des hommes et 40% des femmes ont un niveau d'enseignement supérieur, 34% d'hommes et 32% de femmes ont un niveau secondaire supérieur, 25% d'hommes et 28% de femmes ont un niveau secondaire inférieur ou moins.

58% des couples sont composés de membres qui ont le même niveau d'éducation (supérieur : 28%, secondaire supérieur : 16%, secondaire inférieur et moins: 15%).

68% des hommes et 69% des femmes qui ont un niveau d'éducation supérieur vivent avec quelqu'un qui a le même niveau d'éducation.

Le niveau d'éducation des partenaires vivant dans des couples cohabitant est plus élevé que celui de ceux vivant dans des couples mariés. Ainsi, 51% des femmes cohabitant ont un niveau d'enseignement supérieur contre 45% des hommes cohabitant et 37% des mariées ont ce niveau d'éducation comparé à 39% des hommes mariés. Alors que dans 33% des couples cohabitant, les deux partenaires ont un niveau d'éducation supérieur, ce chiffre n'est que de 26% au sein des couples mariés. Les pourcentages pour l'enseignement secondaire supérieur étant proches, c'est au niveau de l'enseignement secondaire inférieur ou moins que les mariés sont nombreux par rapport aux cohabitants, et ce pour les femmes et pour les hommes.

DISTRIBUTION DES REVENUS ENTRE LES PARTENAIRES DES COUPLES EN BELGIQUE

TABLEAU 11. DISTRIBUTION DES FEMMES ET DES HOMMES SELON LEUR NIVEAU D'ÉDUCATION ET SELON LE NIVEAU D'ÉDUCATION DE LEUR PARTENAIRE (%)

Couples mariés

		Niveau d'éducation de la femme			Total
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur	
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	16.97	7.76	2.67	27.4
	Enseignement secondaire supérieur	9.48	15.33	8.41	33.22
	Enseignement supérieur	3.97	9.04	26.38	39.39
Total		30.42	32.13	37.46	100

Couples cohabitant

		Niveau d'éducation de la femme			Total
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur	
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	7.56	6.61	3.26	17.43
	Enseignement secondaire supérieur	5.95	16.19	15.33	37.47
	Enseignement supérieur	2.54	9.77	32.79	45.1
Total		16.05	32.57	51.38	100

Ensemble des couples

		Niveau d'éducation de la femme			Total
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur	
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	15.08	7.53	2.79	25.4
	Enseignement secondaire supérieur	8.77	15.5	9.8	34.07
	Enseignement supérieur	3.68	9.19	27.67	40.54
Total		27.53	32.22	40.26	100

Source : SILC 2006 et 2007, calculs propres

Le tableau 12 présente les rapports entre les revenus individualisés des femmes et des hommes selon le niveau d'éducation des deux partenaires, pour les couples mariés et cohabitant ainsi que pour l'ensemble des couples.

Au niveau de l'ensemble des couples (tableau 12), les écarts de revenus sont principalement fonction du niveau d'éducation de la femme : ils sont les plus élevés lorsque le niveau d'éducation de la femme est le plus faible (-63% à -67%) et les plus

faibles quand son niveau d'éducation est le plus élevé (-16% à -36%). L'écart est cependant élevé lorsque l'homme et la femme ont un niveau d'éducation supérieur (-36%). Dans tous les cas de figure, les écarts de revenu entre partenaires sont les plus élevés au sein des couples mariés. Tant chez les mariés que chez les cohabitants, c'est lorsque la femme a un niveau d'éducation supérieur que les écarts sont les plus faibles.

TABLEAU 12. RAPPORT ENTRE LES REVENUS INDIVIDUELS NETS MOYENS DES FEMMES ET DES HOMMES SELON LEUR PROPRE NIVEAU D'EDUCATION ET CELUI DE LEUR PARTENAIRE

Couples mariés

Rapport des revenus moyens individualisés		Niveau d'éducation de la femme			Total
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur	
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	0.34	0.46	0.83	0.43
	Enseignement secondaire supérieur	0.34	0.49	0.74	0.52
	Enseignement supérieur	0.30	0.39	0.60	0.53
Total		0.33	0.45	0.64	0.51

Couples cohabitant

Rapport des revenus moyens individualisés		Niveau d'éducation de la femme			Total
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur	
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	0.56	0.72	0.90	0.69
	Enseignement secondaire supérieur	0.54	0.61	0.76	0.66
	Enseignement supérieur	0.58	0.55	0.78	0.73
Total		0.55	0.61	0.78	0.7

Ensemble des couples

Rapport des revenus moyens individualisés		Niveau d'éducation de la femme			Total
		Enseignement secondaire inférieur ou moins	Enseignement secondaire supérieur	Enseignement supérieur	
Niveau d'éducation de l'homme	Enseignement secondaire inférieur ou moins	0.36	0.5	0.84	0.46
	Enseignement secondaire supérieur	0.37	0.51	0.74	0.55
	Enseignement supérieur	0.33	0.42	0.64	0.57
Total		0.36	0.48	0.67	0.54

Source : SILC 2006 et 2007, calculs propres

CONCLUSION

Les hommes et les femmes qui forment les couples présentent certaines différences par rapport à la population totale. Les individus en couple sont plus nombreux à avoir des enfants à charge et leur niveau d'éducation est légèrement supérieur. Les couples comptent par ailleurs plus de travailleurs à temps plein et moins de chômeurs, le pourcentage de femmes travaillant à temps partiel et de femmes inactives est plus élevé au sein des couples que dans la population totale.

La comparaison des indicateurs d'inégalité et des rapports de revenus par bénéficiaire entre les personnes en couple et la population totale indiquent clairement une inégalité plus forte pour les personnes vivant en couples. L'écart entre les revenus moyens nets des femmes et des hommes est de 46% pour les personnes vivant en couple alors qu'il est de 38% pour l'ensemble de la population. L'analyse par type de revenu révèle que les transferts de l'Etat présentent l'écart le plus élevé (le rapport entre les transferts moyens des femmes et des hommes est de 23 points de pourcentage inférieur pour les couples), il est de 13% pour les pensions et de 16% pour les allocations de chômage.

La situation plus fragile des femmes en couple ressort de l'analyse du rapport entre le pourcentage de femmes dans le premier et le dernier décile du revenu net total qui est de 5.5 contre 3.6 pour le total des femmes. Le taux de dépendance financière est le même pour les personnes en couple et pour l'ensemble de la population mais la dépendance des femmes en couple est plus élevée de 4 points par rapport à celle de l'ensemble des femmes alors que le taux de dépendance des hommes en couple est plus faible de moitié par rapport à celui des hommes de la population totale. Le rapport entre les taux de dépendance des femmes et des hommes est presque le double de celui observé pour la population totale.

Nous nous sommes ensuite intéressés à l'inégalité entre les partenaires au sein des couples. Dans 78% des couples, le revenu de l'homme est supérieur au revenu de la femme, ce pourcentage est de 69% pour les couples cohabitant et de 81% pour les couples mariés. Les femmes ayant un revenu plus élevé que leur conjoint sont plus nombreuses parmi les cohabitants (23% contre 14%). Il n'y a que 6% des couples où il y a une quasi-égalité entre les revenus des femmes et des hommes (5% pour les couples mariés et 9% pour les couples cohabitants). L'écart entre les revenus des femmes et des hommes est le plus élevé dans les deux premiers déciles. La situation des femmes est d'autant plus fragile que le revenu du ménage est faible. L'inégalité de revenus entre les partenaires est moins forte pour les couples cohabitants que pour les couples mariés.

Dans plus de la moitié des couples aucun des partenaires n'est en dépendance financière, dans 42% un des partenaires se trouve en situation de dépendance financière et dans 90% des cas, c'est la femme qui est en situation de dépendance, cette situation est plus marquée pour les couples mariés que pour les cohabitants.

L'écart entre les revenus des femmes et des hommes au sein des couples augmente avec l'âge moyen du couple, il est le plus faible pour les couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans et le plus élevé pour les plus de 65 ans. Ceci reflète bien entendu les difficultés pour les femmes de développer un parcours professionnel continu ainsi que l'effet des interruptions de carrière qui leur sont souvent imposées. L'écart est toujours plus faible si

on considère l'ensemble de la population pour laquelle on observe aussi une augmentation de l'écart avec l'âge, à l'exception du dernier groupe d'âge.

C'est encore une illustration de la vulnérabilité forte des femmes âgées même si elles vivent en couple.

Les couples sans enfants représentent 52% de l'ensemble des couples, ils représentent 41% des couples dont l'âge moyen est inférieur à 35 ans et 16% des couples dont l'âge moyen est compris entre 35 et 50 ans. C'est au sein des couples de moins de 35 ans que le pourcentage de couples avec un enfant à charge est le plus élevé : 28% contre 24% pour les 35-50 ans et 18% pour l'ensemble des couples. Le pourcentage de couples avec deux enfants et plus est le plus élevé entre 35 et 50 ans.

Les écarts entre les revenus des femmes et des hommes au sein de l'ensemble des couples sont plus élevés qu'au sein des groupes les plus jeunes et cela quel que soit le nombre d'enfants à charge. Pour l'ensemble des couples, les écarts les plus élevés s'observent pour les couples sans enfants, ils sont les plus faibles lorsque le couple a un enfant à charge, ils augmentent ensuite quand il y a un deuxième et surtout un troisième enfant à charge.

L'écart entre les revenus des femmes et des hommes est systématiquement plus élevé au sein des couples mariés qu'au sein des couples cohabitant, et ceci indépendamment de l'âge moyen du couple et du nombre d'enfants à charge.

On peut donc conclure de cette analyse que les écarts au sein des couples augmentent avec le nombre d'enfants, l'observation d'une forte inégalité au sein de l'ensemble des couples sans enfants témoignant d'un effet de génération qui perd de l'ampleur lorsque l'on considère les tranches d'âge plus jeunes.

La plupart des couples sont constitués de deux travailleurs (48% du total), viennent ensuite les couples composés de deux retraités (12%). Parmi les couples bi-actifs, 22% comprennent deux travailleurs salariés à temps plein et 16% un homme travailleur salarié à temps plein et une femme salariée à temps partiel, 9% des couples sont composés d'un travailleur salarié à temps plein et d'une femme inactive. Les couples bi-actifs sont nettement plus nombreux parmi les couples cohabitant que parmi les couples mariés.

Pour l'ensemble des couples, dans tous les cas, les travailleurs à temps plein ont un revenu moyen supérieur à celui de leur partenaire, l'écart est le plus faible si la femme est travailleuse à temps plein (-19%), il est le plus élevé lorsque la femme est inactive (-87%). Pour tous les autres statuts de l'homme, son revenu moyen est inférieur à celui de sa partenaire si cette dernière travaille à temps plein (sauf pour les indépendants) et que lui est chômeur ou travailleur à temps partiel et si elle travaille à temps partiel dans le cas où lui est chômeur. On voit donc bien à quel point le statut de travailleur à temps plein préserve le plus les femmes de l'inégalité au sein du couple.

Si on compare les couples mariés et les couples cohabitant, on constate que dans tous les cas de figure, l'inégalité est plus forte au sein des couples mariés, sauf s'ils sont tous les deux indépendants.

Pour l'ensemble des couples, les niveaux d'éducation des femmes et des hommes sont très proches : 41% des hommes et 40% des femmes ont un niveau d'enseignement supérieur, 34% d'hommes et 32% de femmes ont un niveau secondaire supérieur, 25% d'hommes et

DISTRIBUTION DES REVENUS ENTRE LES PARTENAIRES DES COUPLES EN BELGIQUE

28% de femmes ont un niveau secondaire inférieur ou moins. 58% des couples sont composés de membres qui ont le même niveau d'éducation.

Le niveau d'éducation des partenaires vivant dans des couples cohabitant est plus élevé que celui de ceux vivant dans des couples mariés. Ainsi, 51% des femmes cohabitant ont un niveau d'enseignement supérieur contre 45% des hommes cohabitant et 37% des mariées ont ce niveau d'éducation comparé à 39% des hommes mariés.

Au niveau de l'ensemble des couples, les écarts de revenus sont principalement fonction du niveau d'éducation de la femme : ils sont les plus élevés lorsque le niveau d'éducation de la femme est le plus faible (-63% à -67%) et les plus faibles quand son niveau d'éducation est le plus élevé (-16% à -36%). L'écart est cependant élevé lorsque l'homme et la femme ont un niveau d'éducation supérieur (-36%).

Il est intéressant de distinguer au sein des couples les mariés et les cohabitant. En effet, les cohabitant sont en moyenne plus jeunes et les inégalités entre les revenus des partenaires sont nettement moins fortes que pour les couples mariés. Les femmes cohabitantes sont plus nombreuses à exercer une activité professionnelle que les femmes mariées, ce qui les protège de la dépendance financière vis-à-vis de leur partenaire.

Cette analyse des inégalités de revenu au sein des couples dans SILC-belge 2006 et 2007 montre une dépendance forte des femmes mariées vis-à-vis de leur partenaire : Les femmes mariées ont un revenu individuel plus faible et un taux de dépendance financière plus élevé que les femmes de l'ensemble de la population. Cette situation ne s'observe pas pour les cohabitant pour lesquels l'inégalité est plus faible que celle observée pour l'ensemble de la population. Dans tous les cas, c'est l'activité professionnelle qui protège le plus les femmes de la dépendance financière.

REFERENCES

- Cantillon, S. and B. Nolan**, 2001. "Poverty within households: measuring gender differences using nonmonetary indicators", *Feminist Economics*, Vol. 7, n° 1, pp. 5-23.
- Claude, F.**, 2006. « Individualisation des droits sociaux », Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS), 9 p.
- Corak, M.**, 2005. "Principles and practicalities for measuring child poverty in the rich countries", Luxembourg, Luxembourg Income Study, *Working paper* n°406.
- Meulders, D.**, 2009. « Fiscal system and female employment in Belgium », *report* commissioned by and presented to the EU Directorate-General Employment and Social Affairs, Unit G1 'Equality between women and men', 37p.
- Osberg, L.**, 2000. "Poverty in Canada and the United States: Measurement, trends and implications", *Canadian journal of economics*, n°33, pp.847-77.
- Phipps, S. A., P. S. Burton and F. Wooley**, 2008. "Control over money and the savings decisions of Canadian households", *Journal of Socio-Economics*, vol.37, n°2, pp.592-611.